



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Organisation des jeux Olympiques

Question écrite n° 11913

Texte de la question

Mme Martine Etienne alerte Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur l'organisation des jeux Olympiques en France. L'organisation des jeux Olympiques de Paris démontre toute l'ambiguïté de la vision du sport par le Gouvernement. Il y est instauré une logique de marché, de rentabilité, de destruction de la nature et, pire encore, la construction des infrastructures engendre des conditions de travail indignes. L'inspection du travail a révélé de nombreux cas de travailleurs sans-papiers, travaillant illégalement aux postes les plus accidentogènes, notamment sur le chantier du village des athlètes ou encore sur la piscine olympique. Par ailleurs, le Gouvernement souhaite des jeux Olympiques populaires, objectif inatteignable face à la situation économique des concitoyens, corrélée au prix des billets. À l'heure où de nombreux Français ne sont plus en capacité de subvenir entièrement à leurs besoins, comment peuvent-ils s'offrir un billet à 630 euros pour une finale de gymnastique ou un billet à 690 euros pour la natation ? Enfin, alors même que les scientifiques annoncent l'irréversibilité du changement climatique pour la civilisation, que le secrétaire général de l'ONU annonce l'effondrement climatique, la France s'obstine à construire des infrastructures polluantes et à prendre des initiatives à rebours de ses engagements internationaux. Ainsi, Mme la députée interroge Mme la ministre sur les décisions en cours concernant les jeux Olympiques de Paris. Elle lui demande quand le Gouvernement va agir pour que les jeux Olympiques de Paris soient réellement des jeux Olympiques écologiques, populaires et respectueux des droits humains.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'attache à une organisation exemplaire des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, à la fois sur les plans éthique, budgétaire et écologique. Concernant le financement des Jeux, il importe que les coûts de l'organisation restent très limités pour les acteurs publics (État et collectivités), afin de peser le moins possible sur le contribuable national ou local. En l'espèce, 96 % du budget du comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 (COJO) est d'origine privée. Ses trois principales catégories de ressources sont la subvention du comité international Olympique (CIO) et de ses partenaires mondiaux, les partenaires nationaux démarchés par le COJO lui-même et les recettes de billetterie. Concernant la billetterie pour les jeux Olympiques, elle prévoyait notamment une offre de plus d'un million de billets à 24 € et que près de la moitié des billets en vente soient proposés à 50 € ou moins. Depuis le 15 février 2023, date du début de la première phase de vente, le succès a été considérable. S'agissant des jeux Paralympiques, la vente de billets a débuté le 9 octobre. 500 000 billets sont proposés au prix plancher de 15 € et des « pass journée » à 24 € permettront de découvrir plusieurs sports. Plus de 80 % des billets sont proposés à un prix unitaire de 50 € ou moins. Aujourd'hui, plus de 8 millions de billets ont été acquis par le grand public et la vente se poursuit. 65 % des acheteurs sont français. Il y a donc encore des occasions pour nos compatriotes, y compris parmi les plus modestes, de profiter des Jeux. Il sera d'ailleurs possible d'assister gratuitement à certaines épreuves : les marathons féminin et masculin, les courses cyclistes sur route ou encore les épreuves d'eau libre et de triathlon dans la Seine, sans parler de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques qui permettra à plusieurs centaines de milliers de spectateurs, placés sur les quais hauts de part et d'autre de la Seine, de profiter d'un spectacle

inoubliable sans accès payant. Enfin, l'État a consenti un effort important en faisant l'acquisition de 400 000 billets pour les jeux Olympiques et les jeux Paralympiques, pour un total de 11 millions d'euros, afin de les redistribuer gratuitement à des publics jeunes ou particulièrement méritants, principalement les publics scolaires (près de 200 000 billets offerts), les jeunes engagés dans le mouvement associatif, les bénévoles des fédérations sportives, mais aussi les clubs de supporters, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, ainsi que les fonctionnaires de catégorie B et C relevant des ministères les plus fortement impliqués dans l'organisation des Jeux. S'agissant de la qualité des conditions de travail et de la lutte contre le travail illégal, il s'agit également d'une priorité du Gouvernement, pleinement partagée par le COJO et par la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO). Concernant le travail illégal sur ces chantiers de travaux, à ce jour, de l'ordre d'une centaine de cas de suspicion de travail illégal ont été décelés par l'inspection du travail. Dans chaque cas dont elle a eu connaissance, la SOLIDEO a condamné fermement ces pratiques contraires aux convictions qui l'animent et aux engagements qui sont les siens. Ces situations ont pu être mises au jour grâce à la qualité de plus de mille contrôles de l'inspection du travail. Enfin, s'agissant des accidents du travail, 164 accidents dont 25 graves ont été répertoriés à ce jour sur l'ensemble des ouvrages, depuis le début des chantiers. Evidemment trop élevés, ces chiffres sont toutefois 4 fois inférieurs au ratio « habituel » rapporté au nombre d'heures travaillées observé sur ce type de chantiers. Ainsi, la lutte contre le travail illégal et la sécurité des ouvriers sur les chantiers supervisés par la SOLIDEO sont au cœur de la charte pour l'emploi et le développement territorial mise en œuvre par l'établissement public. Cette charte prévoit également qu'au moins 10 % des heures travaillées sur les chantiers olympiques concernent des salariés éloignés de l'emploi. Aujourd'hui, l'objectif de 2,475 millions d'heures de travail a été dépassé (2,602 millions d'heures au 15 novembre 2023). Le nombre de salariés ayant pu bénéficier d'un emploi grâce aux chantiers olympiques est de plus de 3 600 à l'heure actuelle. 77 % d'entre eux sont au niveau CAP au mieux. Un autre objectif de la charte est de réserver au moins 25 % du chiffre d'affaires des marchés liés aux chantiers olympiques aux TPE, PME et entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cette cible est aujourd'hui dépassée avec 725 M€ réalisés, soit 135 % de l'objectif final déjà atteint. Plus de 2 000 entreprises originaires de 85 départements français différents relevant de ces trois catégories sont concernées. Enfin, l'exemplarité environnementale des Jeux est également au cœur des priorités du Gouvernement, du COJO et de la SOLIDEO. Le COJO s'est engagé à réaliser les premiers Jeux alignés avec l'Accord de Paris en divisant par deux l'empreinte carbone des Jeux par rapport à la moyenne des éditions précédentes (Londres 2012 et Rio 2016), et ce, en prenant en compte les spectateurs qui viennent en avion et la totalité des constructions faites pour les Jeux. Sur le chantier du village Olympique et Paralympique, 50 % des surfaces de logements sont en structure bois, l'empreinte carbone sera moitié moindre que celle d'un projet d'aménagement classique. 92 % des déchets sont évacués par la Seine pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et un béton ultra-bas carbone est produit sur site pour éviter de la même façon les transports routiers. Il en est de même pour la construction de l'Arena Porte de La Chapelle. Le Centre aquatique olympique est surmonté de la plus grande charpente concave en bois au monde facilitant les économies d'énergie et équipée de panneaux photovoltaïques. Le bâtiment présentera ainsi d'excellentes performances environnementales : un très bon bilan carbone, le volume chauffé et le volume d'eau utilisée seront limités.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Etienne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11913

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8730

Réponse publiée au JO le : [9 janvier 2024](#), page 283